

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 septembre 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

De nouvelles perspectives pour le déploiement du solaire

Le gouvernement a modifié ses objectifs de programmation pluriannuelle des investissements de production électrique pour la période 2016-2030. 28 MW supplémentaires vont être autorisés pour le photovoltaïque et le quota de développement des centrales solaires sur toiture destinées à l'autoconsommation va être supprimé pour ne plus limiter leur essor. Ces objectifs permettront d'éviter l'émission d'environ 33 000 tonnes de CO₂ par an par rapport à un approvisionnement en énergies fossiles.

Qu'est-ce que la PPI ?

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique est l'outil de pilotage du gouvernement en matière de développement du parc de production électrique de la Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma pour la Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), adopté en mai 2016 par les élus du Congrès.

La PPI fixe, par filière de production, les zones d'implantation (Grande-Terre et îles), les quantités à installer et le rythme d'installation des outils de production. Elle se base notamment sur les conclusions du bilan prévisionnel réalisé par le gestionnaire du réseau de transport de l'énergie (Enercal) et des gisements d'énergie renouvelable connus.

Cette programmation donne en particulier la visibilité nécessaire aux acteurs des différentes filières renouvelables pour concevoir et développer des projets sur tout le territoire, dans une perspective à long terme.

Où en sommes-nous ?

La baisse continue des prix de la filière photovoltaïque a été un facteur accélérateur du développement. Aussi, depuis l'adoption en 2016 de la PPI, l'objectif global de développement du solaire à l'horizon 2020 (95 MWc) a été atteint. Afin de ne pas freiner le développement de ce secteur, les objectifs de la PPI sont aujourd'hui revus à la hausse une troisième fois.

Les nouveaux objectifs de la PPI

→ 28 MWc supplémentaires pour le solaire

L'objectif de développement de la filière photovoltaïque est porté à 28 MWc supplémentaires à l'horizon 2020. Ils seront répartis de la manière suivante :

- 20 MWc pour le photovoltaïque au sol situé sur terres coutumières ;
- 5 MWc pour le photovoltaïque au sol à caractère innovant ;
- 3 MWc pour le photovoltaïque sur toiture destiné à la revente totale au réseau.

→ Suppression du quota pour le solaire sur toiture destiné à l'autoconsommation

À l'horizon 2021, la production d'énergie renouvelable du territoire devrait ainsi passer de 79 % à 84 % de la consommation de la distribution publique. Ces objectifs supplémentaires devraient permettre de pérenniser des emplois et d'éviter d'émettre environ 33 000 tonnes de CO₂ par an.

La modification de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique PPI a fait l'objet d'une consultation publique par voie électronique sur le site www.dimenc.gouv.nc qui s'est déroulée du 22 juillet au 4 septembre 2019.

Et ensuite ?

La finalisation de la prochaine PPI interviendra au premier semestre 2020, quand seront connus le dimensionnement et la technologie définitive de la future centrale pays, ainsi que les conclusions d'autres études en cours (évolution de la consommation publique à 2030 ; dispositif de batterie système) qui permettront de construire les futurs objectifs de développement des filières énergétiques, notamment renouvelables.

* *
*